



# La compétence éclairage public



L'éclairage public améliore la qualité du cadre de vie, en zone rurale comme en zone urbaine.

Il participe aussi à la sécurité des piétons et des automobilistes.

Il contribue à la mise en valeur du patrimoine architectural, des sites, des monuments.

Il crée un nouvel espace, chaleureux, capable de donner une dimension nouvelle aux villes et aux villages.

## UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE, GLOBALE ET LIBRE

- ⇒ **Facultative** car le transfert de compétence au Syndicat relève du choix unilatéral de la commune.
- ⇒ **Globale** car le transfert recouvre :
  - l'élaboration du projet,
  - les investissements (les travaux),
  - la maintenance des installations d'éclairage,
  - le fonctionnement des installations d'éclairage.
- ⇒ **Libre** car la commune (ou l'EPCI) est associée à la programmation des travaux, au calendrier, au choix du matériel d'éclairage, à la gestion du service (éteindre ou pas, réduction de la puissance...).



### Le schéma directeur

L'établissement d'un schéma directeur sur la totalité du patrimoine communal permet d'établir un plan pluriannuel d'investissement. Étalement sur 5 ans du reste à charge.

## LES RAISONS D'ADHÉRER

- ⇒ Le SDE 07 met à disposition son expertise et ses compétences techniques.
- ⇒ Les formalités administratives et la charge de travail de la commune sont réduites.
- ⇒ Le SDE 07 réalise les travaux neufs.
- ⇒ Le SDE 07 assure la maintenance, à un prix très compétitif grâce à un marché négocié.
- ⇒ Le SDE 07 réalise la cartographie de classe A et le géoréférencement des réseaux de la commune (obligation légale).
- ⇒ Le SDE 07 reçoit, vérifie et paie les factures d'électricité de la commune. Puis demande le remboursement à l'euro près.
- ⇒ Les aides financières sont bonifiées.
- ⇒ La commune n'a pas à faire d'avance de trésorerie et de TVA.

**Les économies réalisées sur le fonctionnement compensent en grande partie l'investissement ou diminuent le temps de retour sur investissement.**

## LA COUVERTURE DE LA PRESTATION

### Au niveau des travaux

- ⇒ Les équipements neufs.
- ⇒ Les travaux de rénovation, hors ballons fluorescents.
- ⇒ La mise en valeur du patrimoine, hors ballons fluorescents.

### Au niveau de la maintenance

- ⇒ Les armoires et coffrets de commande, les consoles, crosses et mâts, les luminaires et les lampes.
- ⇒ Les prestations réalisées : recensement initial et création de la base de données, entretien préventif avec remplacement des lampes tous les 4 ans (hors LED), entretien curatif selon les délais définis (5 jours pour une lampe isolée, 48 heures pour un quartier en panne, 4 heures pour une intervention d'urgence).

## COMMENT ADHÉRER ?

Une délibération du conseil municipal suffit.  
La collectivité demande par délibération (modèle fourni) le transfert de compétence au SDE 07.

### Les financements (hors ballons fluorescents)

Type de commune	Montant des travaux HT
<b>Communes urbaines</b> à qui le SDE 07 reverse une partie de la TCCFE	40 %
<b>Autres communes</b>	50 %

Afin de faire profiter un maximum de communes du dispositif du schéma directeur

- Si le montant des travaux est inférieur à 250 000 € HT : réalisation en 1 tranche

- Si le montant des travaux est supérieur à 250 000 € HT : réalisation par tranches de 250 000 € maximum.



### Le dépannage en ligne

On déclare ses pannes sur [www.sde07.com](http://www.sde07.com) en cliquant sur une carte interactive le point défectueux.

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

### Tarif de la maintenance (base Janvier 2022)

Source classique : 23,50 € par point lumineux/an

Source LED : 16,50 € par point lumineux/an

### Consommations annuelles

### Travaux éventuels

**Frais de maîtrise d'ouvrage : 2,5% du montant HT des travaux**

## CAS PRATIQUE DANS LE CADRE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR

Une commune possède 100 points lumineux

⇒ 50 d'une puissance de 150 watts.

⇒ 50 d'une puissance de 100 watts.

Sa facture annuelle d'énergie (prix du kWh à 0.15€) s'élève à 9 112€ pour une consommation de 60 750 kWh.

Elle transfère sa compétence au SDE 07.

Elle s'intègre dans un Schéma directeur.

### En retour elle bénéficie :

⇒ Du remplacement total la première année de la totalité de ses luminaires par des LED de 40 watts.

⇒ D'une réduction de puissance des luminaires.

⇒ De l'étalement de son investissement de 50 400 € sur 5 ans grâce au Schéma directeur. Soit 10 080 €/an.

### Bilan

⇒ Tous ses luminaires sont neufs, avec une meilleure qualité et donc un meilleur rendu.

⇒ Le surcoût est maîtrisé sur les 5 premières années.

⇒ Sur une période de 10 ans, la commune a réalisé des économies sur le fonctionnement d'environ 62 000 €.

⇒ Le SDE 07 sollicite la participation de la commune à la fin des travaux ou en fin d'année si étalement sur 5 ans.



### Fonctionnement avant

Nombre de luminaires	100
Consommation annuelle	60 750 kWh
Coût annuel du fonctionnement	9 112 €

### Fonctionnement après

Nombre de luminaires	100
Consommation annuelle	9 900 kWh
Coût annuel du fonctionnement	2 906 €
Économie annuelle sur la facture d'énergie (kWh à 0.15€)	6 200 €

*Les économies réalisées sur le fonctionnement compensent en grande partie l'investissement ou diminuent le temps de retour sur investissement.*

### CONTACT

Pour évoquer ou faire étudier votre projet par l'un des chargés d'affaires du SDE 07, nous écrire à l'adresse :



Ardèche énergies

Tél. 04 75 66 38 90  
[sde07@sde07.com](mailto:sde07@sde07.com)

[sde07.com](http://sde07.com)